



Département de la Meuse
Arrondissement de Verdun
Canton de Clermont-en-Argonne
55120

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA CHALADE

Compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 9 décembre 2022

Présents :

- Christian Rouyer, Maire,
 - Claudette Neff, Première adjointe,
 - Florent Mlynski, Deuxième adjoint (en visioconférence),
 - Mireille Boulhaut, Conseillère municipale,
 - Jean Willemin, Conseiller municipal.
- Noémie Martinet, Secrétaire de Mairie.

La séance est ouverte à 20h00. Le secrétariat en est confié à Mme Claudette Neff. Les conseillers municipaux sont invités à signer le PV de la séance du samedi 24 septembre 2022.

Point 1 – Travaux d’urgence et de restauration de l’église abbatiale (information)

Le Maire fait un point d’étape des travaux en cours. Concernant le lot 1 (maçonnerie-pierre de taille), les travaux sont provisoirement suspendus depuis quelques jours dans l’attente d’un sable spécifique pour refaire les joints, mais devraient reprendre la semaine avant Noël. Le retard sera rattrapé sans problème, si nécessaire par le renforcement des effectifs redéployés à partir de chantiers en extérieur interrompus en période hivernale. Concernant le lot 4 (vitraux), les maquettes des baies basses (vitraux à recréer) ont été examinées et approuvées lors de la réunion de chantier du 1^{er} décembre 2022 à laquelle participait la Première-adjointe. La prochaine réunion de chantier est fixée au 12 janvier 2023.

Point 2 – Emprunt en cours (information)

L’emprunt en cours n’arrive à échéance que début janvier 2024. Il faudra alors le rembourser avant d’en contracter un autre dans la foulée pour une période si possible limitée à deux ans pour que l’échéance coïncide avec la fin de l’actuelle mandature. Il y a cependant une double hypothèque à prendre en compte : bloquer suffisamment de trésorerie lors des deux échéances (2024 et 2026), alors que son niveau est fonction du rythme des versements des acomptes des partenaires financiers et du remboursement du FCTVA.

Point 3 – Exécution des budgets de la Commune et du SDE (information)

A trois semaines de la fin officielle de l'exercice budgétaire (en fait à moins d'une semaine car les derniers mandatements doivent être effectués le 14 décembre), le Maire a fait un point de l'exécution des budgets de la Commune et du SDE.

Pour ce qui est du budget de la Commune, la section de fonctionnement a dégagé, grâce aux économies réalisées sur plusieurs chapitres du budget, un excédent de nature à faire face à des dépenses imprévues et surtout à alléger les contraintes de trésorerie au moment du remboursement de l'emprunt en cours. Pour ce qui est de la section investissement, le fait d'avoir soldé les dépenses liées aux tranches optionnelles 2 et 4, d'en avoir aussi terminé avec les autres dépenses d'investissement (clocher, DECI) permettra de se concentrer en 2023 sur les dépenses liées à la TO3.

La situation du budget du SDE reste très tendue d'autant que la commune n'est jamais à l'abri d'un gros problème, même d'ici la fin de l'année. Le traitement de plusieurs grosses fuites a pesé en 2022 sur la section investissement réduite à un tiers de son montant initial. Mais, la section de fonctionnement alimentée, il est vrai, par une forte subvention d'exploitation en provenance du budget communal en début d'année, s'achève par un solde nettement positif qui permet d'aborder l'exercice 2023 plus sereinement que l'année dernière.

Point 4 - Suivi des autres dossiers en cours (pose d'une « borne bleue » rue de la Chevie, renouvellement du parc de luminaires, aménagement de la Biesme et de ses affluents) (information)

- La « borne bleue » a été installée à la fin du mois de novembre par l'entreprise Drouet avec le soutien financier de l'État (DETR) à hauteur de 70% du HT. La Commune a ainsi réussi à remettre en état, en deux ans, l'ensemble de ses équipements de Défense extérieure contre l'incendie (DECI).

- Le renouvellement du parc de luminaires a en revanche pris au moins deux mois de retard, l'entreprise retenue par le SIE devant achever auparavant un important chantier éolien.

- L'aménagement de la Biesme et de ses affluents sur financement de la Codecom Argonne Meuse est lancé. L'approche de la période hivernale et l'interdiction de procéder à des abattages de haies du 31 mars au 31 juillet ont conduit les responsables à dégager les rives de toute végétation dès cet automne. Pour autant, les différents chantiers ne commenceront véritablement pas avant mai 2023 en raison de contraintes techniques.

Point 5 – Recensement 2023 – changement de commissaire-enquêteur (information)

M. Cédric Viot, dont la désignation comme commissaire-enquêteur en vue du recensement 2023 de la population, avait été mentionnée dans le compte-rendu du Conseil municipal du 19 juillet 2022, a dû se désister pour des raisons professionnelles. Mme Noémie Martinet, qui assume déjà cette fonction à Dombasle-en-Argonne et connaît maintenant bien les habitants de la commune, est en mesure d'assumer cette responsabilité. Le Maire souligne de nouveau que cette opération est importante car elle détermine le montant d'une part substantielle des dotations dont bénéficie chaque année le budget communal.

Point 6 – Entretien des espaces verts communaux en 2023 (délibération)

Le recours à un prestataire extérieur a permis d'effectuer d'importantes économies depuis deux ans. Le Maire propose au Conseil municipal de renouveler le contrat passé depuis deux ans avec l'ESAT sur la base du devis actualisé qui lui a été transmis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne mandat au Maire pour conclure avec l'ESAT un nouveau contrat pour l'année 2023 sur la base du devis soumis pour un total de 4476,34€.

Point 7 – Subventions aux associations en 2023 (délibération)

Le Maire note que le budget de la Commune ne sera examiné vraisemblablement qu'en mars prochain. Pour assurer une bonne continuité dans nos adhésions à une série d'associations (Association des Maires de Meuse, Souvenir Français, Val de Biesme Insertion), il propose de délibérer dès maintenant sur cette question et d'ajouter une quatrième association, Pays d'Argonne. Il rappelle que

- l'AMM est un relais avec l'AMF qui assure au quotidien une information utile aux élus et est partie prenante dans la problématique des communes nouvelles,
- le Souvenir Français assure l'entretien du Monument aux Volontaires garibaldiens et des tombes des Morts pour la France inhumés dans le cimetière communal, ainsi que les tombes des aviateurs du Commonwealth,
- VDBI assure en tant que de besoin des prestations pour la commune qui bénéficie du tarif préférentiel consenti aux adhérents,
- Pays d'Argonne soutient les actions des collectivités locales et des associations dans l'ensemble de la sphère argonnaise (Meuse, Marne, Ardennes) et est un relais auprès des habitants dans une démarche de communication active et de projet à plus ou moins long terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler son adhésion ou d'adhérer pour la première fois au titre de l'exercice 2023 aux associations suivantes :

- Association des Maires de Meuse : 80€
- Souvenir Français : 40€
- Val de Biesme Insertion : 50€
- Pays d'Argonne : 21€

Point 8 – Régularisation d'une concession (délibération)

Le Maire appelle l'attention du Conseil municipal sur la nécessité de prendre une mesure d'ordre portant sur la somme de 30€ pour que cette somme due soit imputée à l'entreprise de pompes funèbres concernée et non à la famille d'un défunt, conformément au contrat d'obsèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative du budget suivante :

- compte 673 : + 30€
- compte 6068 : - 30€

Point 9 - Questions diverses

a) **Téléphonie mobile 4G (information)** : au dixième jour de l'interruption de la liaison par mobile, Bouygues a pu mettre en service, le 8 décembre, la 4G (données Data) sur la fibre optique CEM V2 d'Orange (de sorte qu'il était déjà possible d'échanger des sms). Malheureusement les 2G et 3G (portant la voix) n'avaient pu être migrées sur ce lien fibre. Finalement, dans le prolongement

du dernier échange qu'elle avait eue avec le Maire ce matin même, la société Bouygues a pu rétablir en soirée le « le service voix ».

b) **Monoxyde de carbone (information)** : le Maire a rappelé les risques d'intoxications au monoxyde de carbone plus marqués en période hivernale avec la mise en fonctionnement d'appareils défectueux ou non adaptés au logement. Ces intoxications sont plus ou moins graves, allant de maux de têtes pour de faibles niveaux de CO jusqu'au décès lorsque la concentration de ce gaz toxique atteint des niveaux importants. Il importe que les habitants y soient sensibilisés. Il est recommandé d'aérer les logements au moins 10 minutes chaque jour, même lorsque la température est basse, de vérifier la bonne ventilation des bouches d'aération et ne pas calfeutrer les entrées et sorties d'air.

c) **Classe découverte de l'école primaire des Islettes (délibération)** : la Directrice de l'école Michèle Drouet a appelé l'attention de la Mairie sur l'organisation de classes « découverte » à Gérardmer du lundi 15/05/23 au mercredi 17/05/23 au profit des CE1-CE2-CM1-CM2 et a saisi la Mairie d'une demande d'aide financière pour une élève de la Commune devant y prendre part, sachant que la Codecom donnait 70€ par enfant. Le Maire a proposé que le budget communal prenne en charge 10% du coût par enfant, soit 25,20€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a souscrit à cette proposition par consensus.

d) **Conseil municipal (information)**: la Première-adjointe a confirmé in fine du Conseil municipal son intention de démissionner de ses fonctions et de son mandat de conseillère municipale. Elle a précisé avoir déjà adressé un courrier à la Préfète en ce sens. Le Maire a pris acte de ce courrier, regretté cette décision et indiqué qu'il en tirerait toutes les conséquences le moment venu au terme de la procédure réglementaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.



Le Maire
Christian ROUYER